

Exemple

Couverture du volume :

NOMINA GEOGRAPHICA

Vol. 6

ÖSTERREICH

AUSTRIA AUTRICHE

Wien 1972

Pages de titre :

Page de gauche :

NOMINA GEOGRAPHICA

Vol. 6

Geographical Gazetteer of

AUSTRIA

edited according to
recommendations of the
United Nations

Répertoire des noms géographi-
ques

d'AUTRICHE

rédigé selon les recommandations
des Nations Unies

Page de droite :

NOMINA GEOGRAPHICA

Band 6

Geographisches Namenbuch

Österreichs

Herausgegeben nach den Richtlinien der Vereinten Nationen von der
Abteilung für Kartographische Ortsnamenkunde der Österreichischen
Kartographischen Kommission in der Österreichischen Geographischen
Gesellschaft

Wien 1972

RECHERCHE SUR LE TERRAIN DES DONNÉES RELATIVES AUX NOMS GÉOGRAPHIQUES

Rapport présenté par le Canada*

Au Canada, les enquêtes sur le terrain pour rechercher et répertorier les noms géographiques en sont à un stade de développement beaucoup moins avancé que dans les pays du vieux monde. Elles subissent aussi l'influence de conditions fort différentes de celles que connaissent des pays plus petits qui ont une plus forte densité de population, où les noms se sont stabilisés au cours des siècles et où les autorités municipales connaissent tous les noms géographiques de leur circonscription et jouent en réalité le rôle d'institutions chargées d'enquêter sur le terrain et de rendre compte des modifications aux administrations centrales. Au Canada, même dans les régions les plus peuplées, les collectivités sont très éloignées les unes des autres et d'immenses arrière-pays s'étendent au-delà des principales voies de communication. Les autorités municipales connaissent fort peu les toponymes des vastes étendues où la population est clairsemée et qui se situent au-delà des agglomérations proprement dites.

Des différences du même ordre se retrouvent dans les cartes. Au Canada, on estime qu'une carte à l'échelle de 1/50 000 est une carte à grande échelle; en Europe on pense qu'une carte à grande échelle est plutôt une carte au 1/10 000 ou au 1/5 000. Il y a une différence significative dans le degré d'observation sur le terrain entre une carte au 1/5 000 et une carte au 1/50 000, et il est très probable que l'attention portée à l'étude des toponymes varie en fonction de l'échelle des cartes.

La recherche des noms géographiques est étroitement liée au développement des levés topographiques. L'éta-

blissement de cartes de base du Canada est encore loin d'être terminé même à l'échelle de 1/50 000 qui serait en Europe une échelle moyenne. La révision de ces cartes n'a pas la même priorité que l'effort visant à étendre la couverture initiale à des régions pour lesquelles on n'a pas encore dressé de cartes à cette échelle. Par conséquent, des noms qui figurent sur des cartes établies il y a 30 ans peuvent fort bien n'avoir jamais été vérifiés depuis lors.

Il faut étudier la façon dont les noms géographiques ont été rassemblés alors que s'effectuaient les travaux de levés sur le terrain en vue de l'établissement de cartes géologiques et topographiques, pour comprendre les raisons pour lesquelles les toponymistes canadiens estiment qu'étant donné les conditions actuelles au Canada, la recherche de noms géographiques sur le terrain devrait maintenant faire l'objet d'études intensives confiées à des experts spécialistes de la question.

La recherche des noms géographiques au Canada en tant que fonction de la cartographie

Avant l'apparition des nomenclatures, c'était seulement sur les cartes qu'on pouvait trouver les noms géographiques. Les levés systématiques effectués pour établir la carte d'un pays se traduisaient par l'accumulation d'un nombre toujours plus grande de toponymes.

C'est en 1842 que les levés géologiques ont commencé sous des auspices officiels au Canada, et en 1863 que le service de la carte géologique du Canada a établi son premier rapport accompagné d'une carte. Jusqu'à la création de la Division des levés topographiques en 1906, les géologues travaillant sur le terrain représentaient une des principales sources de noms géographiques, qu'ils recueillaient au cours de leurs activités. Les premiers levés hydrographiques ont également apporté leur mois-

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais et préparé par M. G.F. Delaney, chef de la Division de la toponymie au Ministère de l'énergie, des mines et des ressources, et secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.29.

son de toponymes. Par la suite, les topographes du gouvernement ont donné une portée plus grande aux programmes de cartographie, si bien qu'aujourd'hui il existe une carte au 250 000 de tout le territoire canadien, de l'Atlantique au Pacifique, et de la frontière des États-Unis au pôle Nord. Chacune des 917 feuilles qui composent cette carte apporte son contingent de noms géographiques recueillis par des explorateurs, des hydrographes, des géologues et des topographes.

La plupart des noms ainsi réunis ont été obtenus sur simple demande sans faire l'objet d'un examen critique. Les agents sur le terrain se souciaient essentiellement des travaux concernant leur propre discipline. Certains cependant ont fait preuve d'un intérêt véritable pour les noms géographiques et ont inclus dans leurs rapports les renseignements qu'ils avaient pu recueillir au sujet des noms qu'ils avaient relevés. D'une façon générale il en est encore ainsi aujourd'hui : les agents chargés de levés sur le terrain manquent du temps et de l'intérêt qu'il leur faudrait avoir pour faire plus qu'un minimum de vérifications sur les toponymes. Cela apparaît avec évidence quand on compare les résultats consignés dans les rapports sur les noms géographiques d'une région donnée, préparés par des topographes, surtout préoccupés de topographie, de géologie ou d'hydrographie, à ceux auxquels ont abouti des toponymistes qualifiés. Cette conclusion sera étudiée plus en détail ci-après.

Il convient de souligner que le présent exposé ne vise en rien à déprécier ou minimiser la contribution des topographes à la recherche des noms canadiens. Sur nos cartes figurent plusieurs centaines de milliers de noms qui, étant donné les conditions de développement du Canada, n'auraient pu être recueillis d'aucune autre façon. Il est néanmoins devenu évident à ceux qui étudient la toponymie que la recherche et l'évaluation des noms géographiques nécessitent des enquêtes poussées, des techniques raffinées et des connaissances approfondies, qu'il n'est pas possible d'attendre d'agents sur le terrain qui ont en premier lieu d'autres tâches à remplir. Si cela est vrai quand il s'agit de noms dans une langue avec laquelle l'enquêteur est tout à fait familier, ce l'est encore plus quand les noms à enregistrer tirent leur origine de langues qu'il connaît mal ou pas du tout.

La recherche des noms géographiques au Canada, en tant que fonction de la toponymie

TRAVAUX EFFECTUÉS POUR LE COMPTE DU GOUVERNEMENT

Nous avons déjà dit que le Gouvernement canadien s'intéresse à la recherche et au rassemblement des noms géographiques, ainsi qu'il ressort des travaux effectués sur le terrain par des opérateurs dans diverses disciplines. Les topographes des gouvernements provinciaux ont également contribué à ces activités.

En 1897, le Canada a créé une commission géographique responsable de toutes les questions relatives aux noms géographiques. Bien que cette commission, appelée aujourd'hui Comité permanent canadien des noms géographiques, se soit occupée au cours des 75 dernières années d'enquêter sur les toponymes, de les enregistrer

et de les publier, ce n'est que dernièrement qu'elle s'est vraiment engagée dans les opérations de recherche sur le terrain.

Cet organisme a publié de nombreuses études approfondies sur les différents aspects de la toponymie, et édite également la série des Répertoires des noms géographiques du Canada. Bien que la plupart des noms figurant dans ces publications proviennent de rapports préparés par un grand nombre de personnes différentes, fonctionnaires ou particuliers, à partir de données recueillies sur place avant 1964, tout cela ne reposait sur rien qui ressemblât à une enquête systématique sur le terrain. Cette année-là, fut publiée une étude intitulée *The Geographical names of Renfrew County*, qui remplissait les conditions exigées d'une enquête sérieuse sur le terrain, complétée par un travail de documentation très poussé. L'auteur de cette étude était Alan Rayburn, géographe qui, au cours des 10 dernières années, s'est spécialisé dans les travaux de toponymie. M. Rayburn a fait ce travail en tant que membre du secrétariat du Comité permanent canadien¹.

L'étude de Renfrew porte sur une région d'environ 7800 kilomètres carrés, située dans la région orientale de la province de l'Ontario. Il a fallu interroger 150 personnes pour se documenter sur les 2800 noms à étudier. On a enregistré les renseignements obtenus pour pouvoir les consulter ultérieurement. L'auteur a écrit un rapport sur cette étude, qui a été publié comme Document géographique n° 40 et est intitulé *Geographical Names of Renfrew County*.

Les résultats de l'étude de Renfrew sont résumés comme suit dans les conclusions du rapport :

- Noms locaux qui n'avaient pas encore été enregistrés : 770
- Noms locaux non enregistrés différents des noms qui avaient été adoptés auparavant : 89
- Noms encore en usage et rétablis, qui avaient été remplacés par d'autres noms approuvés auparavant : 37
- Erreurs d'orthographe : 28
- Noms indiqués sur les cartes de manière erronée : 19
- Détails dont le nom a été approuvé, mais reste inconnu localement, et pour lesquels il n'y a pas d'autre appellation possible : 12.

Cette étude a été suivie d'une autre, d'une portée beaucoup plus vaste, qui concerne l'examen sur place des noms géographiques d'une province entière.

L'étude du Nouveau-Brunswick, cette seconde étude toponymique, qui traite de tous les noms géographiques d'une région de 72 500 kilomètres carrés, a été commencée en 1966 et terminée en 1969. Elle a été réalisée par l'enquêteur qui avait déjà mené à bien l'étude de Renfrew. Les techniques employées étaient similaires

¹ Le Comité permanent canadien des noms géographiques, qui se compose de membres des administrations fédérales et provinciales a reçu une aide en personnel de différents ministères au cours de son histoire. Pour le moment, il bénéficie du soutien de la Direction des levés et de la cartographie du Ministère de l'énergie, des mines et des ressources. Comme les liens sont plutôt complexes, le présent document, pour des raisons pratiques, considère le Comité permanent seulement comme autorité responsable de la toponymie. Le secrétaire exécutif du Comité s'acquitte également des fonctions de chef de la Division de la toponymie de la Direction des levés et de la cartographie.

mais des améliorations leur avaient été apportées, à la lumière des résultats de l'étude précédente. Cette nouvelle étude avait pour but : a) de confirmer l'exactitude des noms figurant sur les cartes et notamment sur les cartes marines existantes de la province (on disposait d'une couverture topographique complète à l'échelle de 1/50 000); b) de découvrir des noms inconnus du Comité qui pourraient être en usage localement; et c) de rassembler les données sur l'origine des noms étudiés comme il est indiqué dans a et b, ainsi que sur leur histoire et leurs aspects linguistiques.

Il s'est avéré que cette étude détaillée était une importante contribution à la normalisation des noms géographiques du Nouveau-Brunswick. Lorsque l'étude a été entreprise, les cartes couvrant la région comportaient quelque 7 000 noms, l'enquête sur le terrain en a produit 14 000. Pas moins de 20% des noms figurant sur les cartes se sont révélés inexacts tant en ce qui concerne l'orthographe que l'application ou la conformité aux usages locaux. Une fois l'étude achevée, il a fallu, compte tenu des importantes modifications apportées aux toponymes, procéder à la publication de nouvelles cartes, mais beaucoup d'autres noms révisés restent encore à porter sur les cartes qui seront établies à l'avenir. Des renseignements, qui permettront d'établir un répertoire annoté, ont été rassemblés sur 4 000 noms. Ils seront publiés prochainement. L'enquête a également permis de doubler le nombre de noms que contiendra l'édition révisée du Répertoire du Nouveau-Brunswick qui doit paraître.

Ile du Prince-Edouard. Une troisième étude sur le terrain, commencée en été 1970 et achevée en été 1971, a porté sur la province de l'île du Prince-Edouard, soit une région de 5 500 kilomètres carrés. L'analyse de ces travaux est toujours en cours, mais il y a lieu de penser que les résultats seront à peu près comparables à ceux de l'étude sur le Nouveau-Brunswick, tant en ce qui concerne les nouveaux noms enregistrés que les modifications à apporter aux noms figurant sur les cartes existantes, les corrections des graphies erronées et l'identification des détails topographiques.

Etudes prévues. Il est prévu qu'on entreprendra, à la fin de 1972, une étude sur le terrain des toponymes de la province de la Nouvelle-Ecosse.

ÉTUDES ENTREPRISES PAR DES ORGANISMES NON FÉDÉRAUX

A côté de l'administration fédérale, d'autres organismes ont manifesté un grand intérêt pour ce genre d'études.

Enquêtes sur le terrain menées par la Commission de géographie du Québec. Le Gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de ses organes officiels qui traitent de toutes les questions concernant les noms géographiques de la province, a fait entreprendre des études sur le terrain dans différentes régions de celle-ci.

En 1968, les résultats d'une étude toponymique de la région métropolitaine de Montréal ont été publiés dans un rapport de 225 pages intitulé *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal* qui indique l'orthographe, l'historique, l'application exacte et l'emploi local des noms. Les objectifs de l'étude sont définis comme

suit dans l'introduction du rapport : « L'enquête sur le terrain vise à deux objectifs. Elle permet d'abord de vérifier l'usage des toponymes sur les cartes topographiques et de recueillir des renseignements. L'enquête sur le terrain reste aussi le seul moyen de recueillir les toponymes nouveaux et de détecter les toponymes oubliés sur les cartes. »

La Commission de géographie du Québec a fait entreprendre d'autres études régionales, une dans la région de Sherbrooke et une autre dans le nord du Québec. Ces deux études régionales ont permis de corriger les noms figurant sur les cartes de la région de Sherbrooke et d'ajouter 500 noms esquimaux à la nomenclature du Québec.

Enquêtes non gouvernementales effectuées à l'Université Laval à Québec. La recherche toponymique est bien organisée à l'Université Laval. Un groupe d'étude de choronymie et de terminologie géographique a été créé et il est certain qu'il existe un intérêt marqué pour la recherche toponymique. Une thèse de maîtrise ayant pour sujet les enquêtes toponymiques sur le terrain a été acceptée par l'Université Laval en 1961.

En 1965, l'Institut de géographie de l'Université Laval a publié *Les noms de lieux de la Beauce*. Cette publication de 100 pages contient quelque 800 noms qui ont été confirmés par l'étude de levés et de cartes anciennes et par des interviews sur place.

En 1967, les Presses de l'Université Laval ont publié *Les noms de lieux montagnais des environs de Mingan*. Dans cette publication, sont énumérés 137 noms amérindiens de la région de Mingan avec leur prononciation et leur signification. Ces renseignements ont été obtenus sur place. Des linguistes et des géographes de cette université projettent des études similaires et feront peut-être des enquêtes sur tous les noms géographiques de la province du Québec.

Planification et techniques des études sur le terrain

D'après l'expérience canadienne, on peut dire que l'organisation de travaux efficaces de recherche toponymique sur place exige que les conditions suivantes soient remplies :

- a) L'emploi d'un personnel spécialisé en matière de toponymie;
- b) L'existence de cartes couvrant de façon satisfaisante la région qui doit être examinée;
- c) Une étude préliminaire des noms sur les cartes existantes et de la documentation disponible à leur sujet;
- d) Un examen des documents contemporains tels que les journaux, les magazines, les guides de voyage et les prospectus touristiques;
- e) L'inspection minutieuse de tous les détails physiques;
- f) Le recours systématique aux interviews sur place;
- g) L'accumulation des renseignements par annotation des cartes et enregistrement sur bandes magnétiques;
- h) Des moyens de transports adéquats;

Conclusions

i) La mise en place d'une base d'opérations pratique pour l'administration locale principale où l'on peut disposer de services permettant d'accéder aux archives de toutes sortes concernant les noms géographiques qui doivent être examinés;

j) Des interviews visant à : vérifier l'usage local; contrôler que l'usage local est conforme aux noms qui figurent sur les cartes; vérifier l'identification des détails; contrôler l'exactitude de l'orthographe; vérifier les prononciations; s'informer de noms qui n'ont pas été enregistrés précédemment; déterminer l'existence d'usages qui se contredisent; interroger assez de personnes dans toute région pour éviter de n'obtenir que des renseignements partiels;

k) Vérifier les résultats de l'enquête sur place avec les documents de l'administration locale et des archives.

D'après les travaux effectués lors des opérations de recherche sur place des noms géographiques au Canada, on peut aboutir aux conclusions suivantes : il n'existe pas de système qui permettrait d'éviter l'étude détaillée des toponymes sur le terrain; ce genre de travail exige un personnel spécialisé en matière de toponymie et de géographie, et capable de planifier et d'exécuter les enquêtes; les noms géographiques qui figurent sur les cartes en tant que sous-produits des travaux de topographes, de géologues ou d'autres agents spécialisés dans la toponymie, risquent d'être incomplets et inexacts à de nombreux égards; il est possible d'examiner de vastes régions géographiques dans un cadre économique pratique et dans un délai relativement court, si les travaux sont bien planifiés et sont effectués par un personnel qualifié.

TRAITEMENT DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DANS LES SERVICES COMPÉTENTS DU CANADA

Rapport présenté par le Canada*

Introduction

Le rassemblement et l'enregistrement des noms géographiques doivent, dans tout pays, être considérés comme des tâches importantes et essentielles. Selon le degré de complexité de la société, ce qui peut être une simple liste établie sans dessein particulier à l'échelon privé peut aller jusqu'à une entreprise organisée sous contrôle national et présentant un caractère complexe et général.

Le Canada a fait dans ce domaine des progrès qui lui ont permis de dépasser de loin le stade élémentaire. Il s'agit tant du contrôle exercé par l'Etat que de la recherche, de l'établissement d'un inventaire national, de l'application de normes, de la coordination régionale, de l'adoption de décisions et de la publication de textes. L'expérience canadienne porte sur les 75 années écoulées. Le Comité permanent ne s'est pas encore lancé dans le traitement électronique des noms géographiques du pays, bien qu'une étude de faisabilité ait été effectuée à ce sujet. Un premier pas a été fait dans cette direction à l'Université Laval, à Québec, où, sous la direction de M.H. Dorion, un projet a été mis au point qui permettra d'enregistrer sur bande magnétique les noms géographiques de la province du Québec.

On tentera, dans le présent document, d'exposer, dans leurs grandes lignes, les méthodes de traitement appliquées par le service national de contrôle, à savoir le Comité permanent canadien des noms géographiques. Celles qui sont appliquées par les services régionaux — qui, au Canada, sont ceux des provinces et des territoires de la fédération canadienne — sont fonda-

mentalement les mêmes, puisque chacun de ces services nomme un membre du Comité national.

Le Comité permanent canadien a pour tâche de coordonner les travaux effectués dans tout le pays en ce qui concerne les noms géographiques; de faire respecter les principes établis; d'enregistrer et de publier les décisions prises; de veiller à ce que les services fédéraux appliquent ces décisions; de donner des conseils et des indications aux services provinciaux chargés de la toponymie et d'aider à résoudre les problèmes qui se posent en matière de toponymie à l'échelon interprovincial et, de façon générale, à l'échelon national.

Chaque province est habilitée à prendre des décisions en complète autonomie. Elle peut aussi, si elle le désire, publier ses décisions unilatéralement; à ce jour, seule une province, le Québec, a procédé ainsi.

Pour s'acquitter de sa tâche, le Comité dispose d'un personnel qui lui est fourni par la Direction des levés et de la cartographie du gouvernement fédéral. Ce personnel, qui est sous les ordres du secrétaire exécutif du Comité, est chargé du traitement des noms sur lesquels le Comité s'est prononcé.

Normes

Les principes auxquels on doit se conformer pour obtenir l'acceptation des noms géographiques à des fins officielles ont été établis en 1897, lorsque la Commission géographique du Canada (connue maintenant sous le nom de Comité permanent canadien des noms géographiques) a été créée par le Gouvernement canadien.

Ces principes ont été définis et formulés avec soin, de façon qu'ils soient simples, généraux et souples. Bien qu'il ait fallu leur apporter des modifications au fil des années, ils sont fondamentalement restés les mêmes. Ce sont les services compétents qui les appliquent pour le traitement des noms géographiques. On les trouvera résumés ci-après :

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais et préparé par M. G. F. Delaney, chef de la Division de la toponymie au Ministère de l'énergie, des mines et des ressources, et secrétaire exécutif du Comité permanent canadien des noms géographiques, a paru sous la cote E/CONF.61/L.30.